

## La FFEDD oeuvre au refinancement du secteur

par Stéphanie Demoulin, coordinatrice FFEDD



**E**n 2009, la Fédération a réalisé un mémorandum en vue de valoriser notre secteur et ce surtout en termes de financement. Depuis février 2010, un groupe de travail mis en place par le Cabinet du Ministre Nollet se réunit régulièrement afin d'évaluer le décret EDD. Lors de ces réunions, la FFEDD ainsi que les Coordinations régionales insistent sur la nécessité de refinancer le secteur. Actuellement, la seule augmentation reçue pour le secteur a été les 100.000 euros annoncés par le Ministre Nollet lors du colloque de mai 2010. Depuis il n'y a plus d'avancée mais nous continuons à oeuvrer en ce sens. De plus, suite à notre mémorandum, des parlementaires n'hésitent pas à interpeller Monsieur le Ministre Nollet par rapport à notre secteur et au suivi apporté à nos revendications.

Voici les dernières questions parlementaires posées par Marc Elsen (Cdh) lors de la Commission Communauté française du 9 mai 2011 à Monsieur le Ministre Jean-Marc Nollet:

**M. Marc Elsen (cdH)** - Des questions relatives à la subvention de fonctionnement et à la pérennité des Ecoles de Devoirs vous ont été posées à plusieurs reprises durant cette législature. Dans la plus récente réponse, vous exposez que vous ne décideriez de la répartition des moyens de fonctionnement qu'après la concertation avec le secteur prévue en juin et septembre 2010.

Récemment, la Fédération francophone des Ecoles de Devoirs a publié une note sur la situation des Ecoles de Devoirs. Elle s'interrogeait sur la possibilité d'un nouveau décret en 2012 : il serait nécessaire que « le décret EDD fasse l'objet d'une réelle évaluation mais aussi, et surtout, puisse être mieux soutenu financièrement par nos pouvoirs subsidiaires. Depuis mai 2010, un groupe de travail réunissant tous les représentants du secteur oeuvre à la réforme de ce décret et se bat pour une augmentation des subsides octroyés aux EDD. »

Dans sa déclaration de politique communautaire, le gouvernement affirme son intention de garantir le bon fonctionnement et le développement des projets d'Ecoles de Devoirs et prévoit également une évaluation du décret sur les Ecoles des Devoirs.

Les concertations avec le secteur concerné l'été dernier ont-elles permis de fixer le mode de répartition des moyens de fonctionnement ? La Communauté française prévoit-elle à brève échéance une évaluation du décret ? Quels sont les résultats obtenus par le groupe de travail installé depuis mai 2010 en vue de la préparation de la réforme du décret sur les Ecoles de Devoirs ? Quel est le planning de mise en route d'un nouveau décret sur les Ecoles de Devoirs ? Enfin, ne conviendrait-il pas d'envisager une augmentation du budget alloué aux Ecoles des Devoirs dans le cadre de ce nouveau décret ?

**M. Jean-Marc Nollet**, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique. La concertation avec le secteur au sujet de la répartition des moyens supplémentaires à allouer a bien eu lieu. Le secteur a souhaité que l'augmentation structurelle du budget soit répartie de telle sorte que les Ecoles de Devoirs en bénéficient de manière équitable. C'est la raison pour

laquelle l'option d'une augmentation du forfait attribué à chaque Ecole de Devoirs a finalement été retenue. Techniquement, l'augmentation du forfait n'est possible qu'après modification de l'arrêté qui en fixe le montant. Pour les subventions portant sur la période d'activités du 1er septembre 2009 au 30 août 2010 récemment liquidées par l'ONE, l'augmentation de 100 000 euros a donc été répercutée sur la subvention liée aux activités. L'augmentation du forfait sera effective pour les subsides portant sur les activités 2010 et 2011. Elle représente un accroissement de plus de trente pour cent par rapport au forfait fixé actuellement. À cette fin, un projet d'arrêté sera prochainement soumis au gouvernement. Le groupe de travail en place depuis l'an dernier a pour mission d'évaluer le décret. Plusieurs étapes, que j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer en commission, ont été franchies. Je me limiterai par conséquent à exposer les éléments nouveaux intervenus depuis le mois de février. Compte tenu des éléments qui ressortent de l'étude réalisée par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'aide à la Jeunesse et des éléments présentés par le Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté, les partenaires autour de la table ont, au terme de leurs réflexions, trouvé important que les modifications du décret mettent en exergue la complémentarité entre le soutien scolaire et les activités d'animation menées dans les Ecoles de Devoirs, qui peuvent aussi être des activités de soutien aux apprentissages. En effet, les animations permettent de donner un sens aux acquis scolaires en illustrant les concepts théoriques par des applications pratiques. Si la situation budgétaire le permet à l'avenir, je continuerai à être attentif et à soutenir le secteur culturel concerné par les Ecoles de Devoirs. Toutefois, les points du décret pour lesquels les acteurs présents ont manifesté leur volonté de changement touchent aussi à la première mission des Ecoles de Devoirs qui concerne le soutien aux apprentissages, à l'énonciation de l'obligation de maîtrise de la langue française par l'équipe pédagogique, à la formulation des exigences à propos de la formation continuée, à une spécification plus précise des rôles des coordinations régionales et de la fédération, à la composition de la commission d'avis, à l'allègement de la pénalisation financière des Ecoles de Devoirs en cas de suspension d'activités ou d'absence d'introduction de demande de liquidation ou de subvention. Il n'y a donc pas que les frais de fonctionnement pour lesquels je me suis engagé. La prochaine réunion du groupe de travail aura lieu au mois de juin. En attendant, un travail de synthèse des propositions de modification est en cours. Le planning envisagé reste celui qui a été annoncé. Il prévoit que l'année 2011 sera consacrée à finaliser le travail afin de disposer d'un texte modifié avant le prochain contrat de gestion.

**M. Marc Elsen (cdH)** - En l'espace de quelques années, les Ecoles de Devoirs ont considérablement étendu leur champ d'action, ce qui complique l'évaluation et l'appréciation des besoins nouveaux. Je note qu'un travail de synthèse est en cours, ce qui nous permettra de donner une meilleure assise aux revendications en vue des négociations sur le contrat de gestion. Nous rejoignons donc le ministre sur les objectifs. Le ministre a mentionné une série d'éléments nouveaux qui sont l'essence même des Ecoles de Devoirs, lesquelles ont dépassé, et de loin, la simple question des apprentissages pour s'attacher à l'intégration sociale et culturelle des publics concernés, notamment à travers le renforcement de la langue de base, enjeu majeur s'il en est.